

30 000 PIEDS – PREMIER TRIMESTRE DE 2013

Événements marquants du trimestre qui auront des conséquences importantes à long terme

LA GRANDE ROTATION

L'un des faits marquants du trimestre a été le mouvement observé de sommes investies dans les obligations vers les placements en actions, un phénomène appelé la « grande rotation ». Ce phénomène, s'il se confirme, est principalement attribuable à la stabilisation des diverses économies à l'échelle mondiale, qui se traduit par un plus grand intérêt pour les actions. La faiblesse historique des rendements des obligations serait également un facteur à l'origine de cette rotation, car ces faibles rendements mettent en péril la valeur des obligations à moyen terme.

EN QUOI CELA DEVRAIT-IL INTÉRESSER LES PROMOTEURS DE RÉGIMES?

En fait, l'afflux d'argent vers les actions proviendrait principalement des catégories d'actif à faible risque. Quoi qu'il arrive, ce changement pourrait avoir une incidence marquée sur les stratégies de répartition de l'actif des régimes de retraite et amorcer une révision des mesures d'atténuation des risques.

LES RÉGIMES DE PENSION AGRÉÉS COLLECTIFS (RPAC)

Bien que la situation évolue lentement, d'autres signes de la mise en œuvre éventuelle des RPAC se manifestent. Dans le budget fédéral de mars, le gouvernement a réitéré son engagement envers les RPAC, et la Saskatchewan a annoncé dans son propre budget son intention de présenter une loi visant à mettre les RPAC en vigueur au cours de l'année.

EN QUOI CELA DEVRAIT-IL INTÉRESSER LES PROMOTEURS DE RÉGIMES?

Les RPAC sont une composante d'importance dans l'évolution des régimes de retraite. Si leur structure se précise, les employeurs gagneront en confiance et ils pourront aller de l'avant avec leur propre régime de retraite.

IL Y A DU CHANGEMENT DANS L'AIR

L'activité marquante en matière de régimes de retraite a été le **Sommet national sur la réforme des pensions**, qui a eu lieu au Nouveau-Brunswick en février. Le point saillant en a été l'échange portant sur les régimes à risques partagés, une formule hybride adoptée récemment par certains régimes du secteur public au Nouveau-Brunswick.

EN QUOI CELA DEVRAIT-IL INTÉRESSER LES PROMOTEURS DE RÉGIMES?

De plus en plus d'intervenants à l'échelle du pays, y compris le patronat et les syndicats, des secteurs publics et privés, en viennent à accepter que les régimes de retraite traditionnels à prestations déterminées ne représentent plus une solution viable et que la voie d'avenir réside dans une forme de régime hybride comme le régime à risques partagés.